



L'Observatoire pour la
Protection des Défenseurs
des Droits de l'Homme

Dossier de presse

L'Obstination du témoignage

Rapport annuel 2009
Préface Roberto Saviano

L'Obstination du témoignage

Le prix de l'engagement

Par Souhayr Belhassen et Eric Sottas



Souhayr Belhassen
Présidente
de la FIDH



Eric Sottas
Secrétaire Général
de l'OMCT

Manifestations réprimées, syndicalistes arrêtés, ONG sous surveillance : ces réalités sont liées depuis des années à des situations économiquement et socialement déséquilibrées et inéquitables. La hausse des mécontentements sociaux liés à la crise économique mondiale a accru la répression enregistrée ces dernières années. Inversement proportionnelle à la chute des bourses, l'inflation des pratiques et des lois liberticides en matière de contrôle du corps social est l'un des traits saillants des difficultés rencontrées par les défenseurs des droits de l'Homme en 2008. (...) La criminalisation de la protestation sociale s'est ainsi intensifiée, touchant de plus en plus les pays dits démocratiques. Une situation d'autant plus inacceptable qu'elle se double d'atteintes à toutes les autres formes de contestation pacifique des politiques gouvernementales ayant un impact sur les droits de l'Homme.

«La criminalisation de la protestation sociale s'est ainsi intensifiée, touchant de plus en plus les pays dits démocratiques»

Crispation sociale - Si la mesure s'impose bien sûr dans le degré des violations constatées, on ne peut que s'alarmer de cette crispation qui gagne les pays ou les continents les plus gravement touchés par cette tempête économique et sociale. Chacun d'entre nous conserve en mémoire les images de ces émeutes de la faim qui ont secoué le continent africain et *Haïti* au début de l'année 2008. Elles ont toutes été sévèrement réprimées, et ont été à l'origine de nombreuses entraves aux libertés d'expression, de manifestation, ainsi qu'à des arrestations arbitraires. Un retour de bâton qui a touché toutes les structures de contestation, à commencer par les organisations de défense des droits de l'Homme du continent. Plus grave, en Amérique latine, l'usage disproportionné de la force en réaction à des mouvements sociaux a donné lieu à des tirs à balle réelle sur des manifestants (*Pérou*), voire à des assassinats de dirigeants de mouvements sociaux (*Colombie, Guatemala, Honduras*).

L'obstruction systématique de certains Etats à toute forme de contestation sociale se mesure parfois de façon très concrète, à travers les obstacles posés à l'émergence de représentations syndicales indépendantes (...) Partout dans le monde, cette crispation a eu des conséquences en matière de libertés de réunion, d'association et d'expression, qui dépassent largement le seul cadre de la défense des droits du travail ou des droits sociaux. En *Chine*, l'actualité nous a montré combien les illusions que pouvaient encore entretenir certains concernant un hypothétique apport positif des Jeux olympiques sur la situation des droits de l'Homme se sont définitivement évanouies. Et les défenseurs des plus démunis, souvent en première ligne dans la lutte contre les ravages de la corruption, y ont fait les frais de leur engagement. (...)

«Charognards du XXI^{ème} siècle» - La crise est en outre un élément de fragilisation supplémentaire des ONG sur le plan financier. Elle présente une excellente justification pour restreindre davantage la marge de manœuvre de la société civile. Alors que l'effort financier consacré au renforcement des politiques sécuritaires, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies, n'est généralement pas en baisse, les fonds manquent en revanche cruellement aux ONG pour qu'elles puissent accomplir leur mandat dans de bonnes conditions. En outre, la multiplication des lois ou des projets de loi visant à contrôler, voire interdire les financements étrangers (au *Cambodge*, en *Ethiopie*, en *Indonésie* ou en *Jordanie* notamment) entrave à bien des égards leur fonctionnement. C'est dans cette optique qu'il faut bien sûr entendre les propos du ministre péruvien de l'Agriculture, qualifiant de «charognards du XXI^{ème} siècle» les ONG nationales, accusées de vouloir recevoir «plus d'argent de l'étranger». (...)

Bien entendu, les violations ne se limitent pas à cette seule criminalisation de la protestation sociale et, dans bien des pays, la répression touche également tous ceux qui se battent contre toutes les formes d'atteintes aux libertés. Les travailleurs humanitaires et les journalistes dans les zones de conflit, les avocats ou encore les observateurs électoraux sont également concernés par cet étouffement progressif des libertés. La répression visant les défenseurs des po-

«Qui répondrait en ce monde à la terrible obstination du crime si ce n'est l'obstination du témoignage ?» Albert Camus

pulations marginalisées - femmes, migrants, populations autochtones et minorités ethniques, religieuses et sexuelles - s'est également encore accrue dans ce contexte de crise. Est-ce un hasard d'ailleurs si ces nouvelles difficultés interviennent alors que les défenseurs rencontrent de plus en plus de succès dans leurs entreprises de lutte contre l'impunité ? Alors que 2008 restera dans l'Histoire comme une année unique dans les annales de la Justice. Demande officielle d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre d'un chef d'Etat en exercice au *Soudan*, préparation du procès des Khmers rouges au *Cambodge*, ou encore, procès de l'ancien président Fujimori au *Pérou*, force est de constater qu'aucun de ces dossiers complexes n'aurait en effet pu aboutir sans l'acharnement et le courage des victimes, de leurs familles, de leurs avocats et des organisations qui les représentent. (...)

Régression démocratique - A une échelle nettement plus réduite, mais tout aussi inquiétante car significative pour le coup d'une véritable régression, les défenseurs doivent également faire face, dans certains pays comme la *France*, à un renforcement du contrôle de leur action, ainsi qu'à des pratiques dissuasives. En 2008, la multiplication des entraves à l'encontre des "aidants" des sans-papiers - y compris la pénalisation de l'assistance aux étrangers, nous a en effet particulièrement inquiétés. (...) Roberto Saviano, qui nous fait l'honneur de préfacer cet ouvrage cette année, nous interpelle également par ses réflexions sur le lien entre crise économique, criminalité organisée et défense des droits de l'Homme, en particulier en *Italie*.

Pour conclure sur une note optimiste, ce rapport fait également référence à des pays où la situation s'est globalement améliorée, en dépit des difficultés. Certains Etats comme le *Bangladesh*, la *Bolivie*, le *Burkina Faso*, le *Mali* ou la *Zambie*, ont ainsi vu s'accroître les possibilités pour les citoyens de débattre librement des politiques publiques. Mais là encore, ces quelques victoires résultent bien sûr d'un travail de longue haleine, souvent peu médiatisé, de sensibilisation de la population et des autorités à la nécessité d'améliorer la situation des droits fondamentaux. C'est en grande partie grâce au dévouement et à l'engagement de ces milliers de femmes et d'hommes à travers le monde que nous devons ces quelques améliorations. En ces temps de crise, il convient plus que jamais de les soutenir dans leur entreprise. 570p.

L'Observatoire

Un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), créé en 1997.

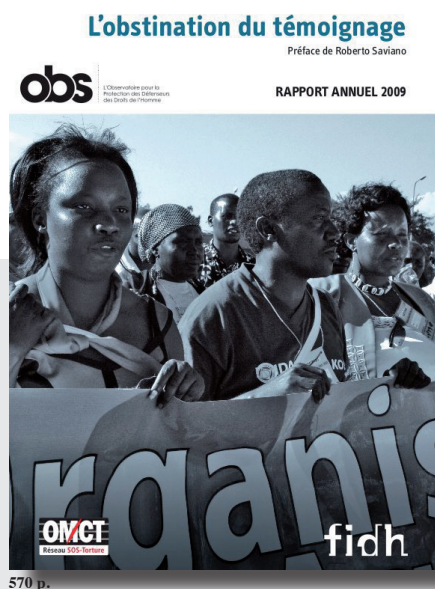
Ce programme d'action est fondé sur la conviction que le renforcement de la coopération et de la solidarité à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme et de leurs organisations contribue à briser l'isolement dans lequel ils se trouvent. Il se base également sur le constat de la nécessité absolue d'une réponse systématique des ONG et de la communauté internationale à la répression dont sont victimes les défenseurs.

L'objectif est double : intervenir pour prévenir ou remédier à des situations précises de répression contre les défenseurs des droits de l'Homme, et contribuer à la mobilisation internationale en faveur de la reconnaissance de leur rôle et de leur nécessaire protection aux niveaux régional et international.

L'Observatoire en 2008

- **Alerte systématique de la communauté internationale par le biais d'appels urgents, de lettres ouvertes et de communiqués.** En 2008, l'Observatoire a lancé **421 interventions urgentes** concernant des atteintes diverses à l'encontre de **690 défenseurs** des droits de l'Homme (assassinats, mauvais traitements, tortures, arrestations et détentions arbitraires, instrumentalisation de la justice, campagnes de diffamation...) et **83 ONG** dans **66 pays**.

- **En 2008, l'Observatoire a mandaté 12 missions internationales** d'enquête, d'observation judiciaire et/ou de défense.



L'Obstination du témoignage

Des actions qui portent leurs fruits



Ouzbékistan :

Mutabar Tadjibaeva, libérée et libre de circuler

Mutabar Tadjibaeva, directrice de l'organisation de défense des droits de l'Homme « le Club des cœurs ardents » et lauréate 2008 du Prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme, avait été arrêtée le 7 octobre 2005, victime de la vague de répression extrêmement sévère lancée par les autorités ouzbèkes contre les défenseurs des droits de l'Homme à la suite des événements d'Andijan (août 2005), au cours desquels des centaines de civils sans armes avaient été blessés et tués.

Condamnée, au terme d'un procès inéquitable, à huit ans de prison pour « extorsion de fonds » et « appartenance à une organisation illégale », Mme Mutabar Tadjibaeva a subi des mauvais traitements en prison. Si durs que sa libération était devenue une question de vie ou de mort. Le 2 juin 2008, elle a été libérée pour raisons de santé. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme a œuvré activement, conjointement avec d'autres organisations, pour sa libération en faisant pression sur le Gouvernement ouzbek.



Malaisie :

Irène Fernandez acquittée

Après 13 ans de bataille judiciaire, Mme Irène Fernandez a été acquittée par la Haute cour pénale de Kuala Lumpur le 24 novembre 2008.

Co-fondatrice et directrice exécutive de Tenaganita, une ONG de promotion et de défense des droits des femmes migrantes, elle avait été arrêtée en mars 1996 à la suite de la publication d'un rapport intitulé « *Abus, tortures et conditions inhumaines de détention des travailleurs migrants dans les centres de rétention* ».

Condamnée le 16 octobre 2003 à deux mois d'emprisonnement, elle avait fait appel de cette décision. La date d'audience de son appel avait été reportée plusieurs fois du fait de la disparition de dossiers importants, de virus informatiques. Tout au long de ces années, l'Observatoire pour la protection des droits de l'Homme s'est mobilisé et avait notamment envoyé un observateur international pour assister au procès.



Egypte :

Le CTUWS libre d'agir à nouveau

19 juin 2008 : l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme publie son rapport annuel 2007. Une conférence de presse se tient dans la capitale égyptienne. Le battage médiatique est tel qu'un représentant du ministère des Affaires sociales fait le déplacement.

La situation des défenseurs, et particulièrement des magistrats et avocats est sensible en *Egypte*. Sous couvert d'Etat d'urgence, sans cesse reconduit depuis 1981, les autorités égyptiennes maintiennent en effet un régime des plus répressifs à leur encontre : le CTUWS (Centre des services des syndicats et des travailleurs) s'était ainsi vu interdire par décision du ministère des Affaires sociales. C'est sûrement grâce à la présence des caméras que le représentant du ministère est intervenu en pleine conférence de presse, pour annoncer le droit du CTUWS de fonctionner librement...

«Qui répondrait en ce monde à la terrible obstination du crime si ce n'est l'obstination du témoignage ?» Albert Camus

Faits marquants

Cas recueillis en 2008 par l'Observatoire

France

La politique instaurant des objectifs chiffrés d'interpellations de personnes ayant apporté une aide à des personnes en situation irrégulière s'est poursuivie : les objectifs pour 2008 étaient de 4500 interpellations d'« aidants »

Source : Projet de loi de Finances 2009

Ouzbékistan

En 2008, l'Observatoire a dénoncé 28 cas de détentions arbitraires*

Syrie

Les 12 signataires de la «déclaration de Damas» restent toujours détenus arbitrairement. 102 interdictions de voyager à l'encontre des défenseurs ont été recensées.

Chine

En 2008, en Chine, l'Observatoire a dénoncé 23 cas de détention arbitraires et 9 cas de torture et/ou mauvais traitements

Colombie

En 2008, en Colombie, la Centrale unitaire des travailleurs (Central Unitaria de Trabajadores de Colombia - CUT) a ainsi dénoncé l'assassinat de 49 syndicalistes et dirigeants syndicaux, un chiffre en augmentation de 25% par rapport à 2007.

Zimbabwe

En 2008, au Zimbabwe, l'Observatoire a dénoncé 35 cas de détentions arbitraires et 3 cas de disparition forcée

Afrique subsaharienne

Arrestations arbitraires, menaces, violences, poursuites judiciaires : les pratiques répressives à l'encontre des défenseurs africains des droits de l'Homme se sont poursuivies et intensifiées en 2008. Si certains Etats africains tolèrent depuis quelques années la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'Homme (*Burkina Faso, Mali, Togo, Zambie*), d'autres en revanche demeurent complètement fermés à tout examen indépendant de la situation des droits de l'Homme (*Erythrée, Guinée Equatoriale*).

Dans d'autres pays, en raison de l'absence d'Etat de droit comme en *Somalie*, des crispations de pouvoirs autoritaires cherchent à se maintenir en place comme au *Cameroun*, au *Gabon* ou au *Zimbabwe*, ou encore dans des situations de conflit ou post-conflit comme au *Burundi*, en *République centrafricaine (RCA)*, en *République démocratique du Congo (RDC)*, au *Tchad* ou au *Soudan*, les défenseurs ont été visés parce qu'ils dénoncent les violations des droits de l'Homme et l'impunité et ont souvent été assimilés à des opposants politiques, des terroristes ou à des agents à la solde de l'Occident.

En 2008, à nouveau, de trop nombreux Gouvernements ont porté atteinte aux libertés de rassemblement pacifique (*Kenya, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, Zimbabwe*) et d'association (*Angola, Ouganda, Rwanda, Zimbabwe*), et nombre de défenseurs ont été la cible d'actes de répression particulièrement graves et répétés : arrestations et détentions arbitraires, menaces, poursuites judiciaires, violences directes (*Burundi, Cameroun, Kenya, Ouganda, RCA, RDC, République du Congo, Soudan, Tchad, Zimbabwe*).



Témoignage

Amir Mohamed Suliman

Directeur - Centre de Khartoum pour les droits de l'Homme et le développement environnemental (KCHRED), Soudan

« J'ai été arrêté le 26 novembre 2008 par les services nationaux de renseignement et de sécurité (NISS), en compagnie de deux autres militants des droits de

l'Homme, Osman Hummaida et Abdel Monim Aljak.

Au cours de notre détention, nous avons subi des actes de torture et de harcèlement, en raison de nos liens supposés avec la Cour pénale internationale (CPI).

Ils ont sorti des bâtons et des tuyaux d'eau de couleur noire. Ils ont commencé à me hurler au visage afin de me faire avouer où se trouvait la valise d'Osman Hummaida et son ordinateur, sinon ils allaient me torturer. Un officier des NISS s'est ensuite présenté et m'a emmené dans un autre bureau où j'ai trouvé Osman Hummaida, qui était dans un état de fatigue extrême et qui avait fait l'objet de torture. Ils m'ont demandé de me présenter le lendemain avec sa valise et son ordinateur portable. Ils m'ont conduit dans le couloir où j'ai retrouvé Abdel Monim Aljak, qui portait des traces de torture et ne pouvait pas se tenir debout. Cet officier nous a fixé un ultimatum pour ramener la valise et l'ordinateur. J'ai alors ramené les affaires d'Osman Hummaida dans les bâtiments des NISS. J'ai été libéré quelques heures plus tard alors qu'Osman a été maintenu en détention jusqu'au 28 novembre 2008.

Le soutien international, et en premier lieu celui de l'Observatoire nous a permis de recouvrer notre liberté. Cependant, le travail à accomplir pour l'avènement d'un Soudan respectueux des droits de l'Homme est encore immense. Début 2009, quelques jours avant l'annonce de la décision de la CPI de lancer un mandat d'arrêt contre le Président Al-Bashir, le KCHRED a été fermé et ses avoirs gelés. J'ai dû moi-même quitter mon pays.»

L'Obstination du témoignage

Témoignage

Mme Aída Quilcué

Première conseillère - Conseil régional autochtone de Cauca (CRIC), Colombie



«L'assassinat de mon mari, Edwin Legarda, a eu lieu lors d'une opération de "faux positif" : cas particulier d'exécution extrajudiciaire où des membres de l'armée assassinent des paysans ou des civils de zones défavorisées et les "déguisent" avec des uniformes de guérilleros. Une opération orchestrée par le pouvoir politique pour démontrer à l'opinion publique nationale et internationale que la Minga nationale de résistance sociale et communautaire était infestée de terroristes. C'est très difficile d'obtenir justice en Colombie, parce que très souvent le système judiciaire est à la solde de la politique gouvernementale. Pour l'instant, aucun tribunal n'a été chargé de traiter le cas de mon époux dans le cadre d'une procédure publique.

La solidarité manifestée par les organisations de défense des droits de l'Homme et leur dénonciation des actions intentées à l'encontre du mouvement autochtone ont été et continueront à être essentielles : elles nous ont permis de trouver un véritable soutien lorsque le mouvement autochtone était confronté à des situations tout à fait critiques. Leur action est en effet un moyen de faire pression sur le gouvernement colombien.»

diciaire afin de sanctionner l'activité des défenseurs (Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Venezuela).

Par ailleurs, les défenseurs engagés dans la lutte contre l'impunité ont à nouveau été la cible de harcèlement, de menaces et dans certains cas, de tentatives d'assassinat (Argentine, Brésil, Colombie, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou). Il en a été de même pour les défenseurs des droits économiques et sociaux, qui ont payé chèrement et parfois de leur vie leur combat en faveur des droits des travailleurs et des libertés syndicales (Chili, Colombie - pays où l'on comptabilise le plus grand nombre de syndicalistes assassinés dans le monde -, Guatemala, Honduras). Celles et ceux qui défendent les droits des femmes et cherchent à obtenir réparation et justice pour les victimes de violences sexuelles ont fait l'objet d'actes de répression dans plusieurs pays de la région (Argentine, El Salvador, Etats Unis, Mexique). Les femmes défenseuses ont également été exposées à des arrestations et des poursuites judiciaires arbitraires et ont fait l'objet de menaces de mort (Nicaragua).

Amériques

En 2008, les défenseurs ont dû faire face à l'hostilité croissante des autorités, dans un contexte de mécontentement de la population face à la gestion par les gouvernements des questions sociales.

Fragilités institutionnelles, recrudescence des revendications sociales, conflits liés à la terre et à la gestion des ressources naturelles, violence démesurée dans la lutte contre le trafic de drogue : les défenseurs de nombreux pays latino-américains ont dû faire face à l'hostilité croissante de la part des autorités et des groupes privés. Campagnes de diffamation et de dénigrement orchestrées par les gouvernements (Colombie, Pérou, Nicaragua, Venezuela, Cuba), surveillance des activités des ONG (Chili, Equateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Pérou, Etats-Unis), enquêtes sur leurs financements (Brésil, Nicaragua), instrumentalisation du système ju-

Asie

Les actes de répression à l'encontre de défenseurs des droits de l'Homme, tant par des acteurs étatiques que non-étatiques, sont restés monnaie courante en Asie en 2008.

Les défenseurs cherchant à dénoncer des violations (passées et présentes) commises par les autorités ou des groupes d'opposition armés, et cherchant à obtenir réparation pour ces violations, ont notamment été victimes d'exécutions sommaires (Bangladesh, Cambodge, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande) ; des arrestations arbitraires et des condamnations à de lourdes peines de prison ont en outre été constatées dans plusieurs pays de la région (Cambodge, Indonésie, Iran, Malaisie, Vietnam).

Et dans l'ensemble de la région, l'impunité est restée la règle suite aux actes de représailles commis contre les défenseurs : les auteurs, étatiques ou non-étatiques, continuant à échapper à toute sanction.

Témoignage

Mme Sousan Tahmasebi

Campagne "pour un million de signatures", Iran

«Afin d'apporter une réponse à la disparité qui existe entre le statut social et le statut juridique des femmes, nous avons lancé une «Campagne pour un million de signatures».

Malgré le caractère pacifique et civique de notre approche dans cette campagne, nous avons été systématiquement soumises à des pressions à caractère sécuritaire. A l'occasion d'une manifestation pacifique le 12 juin 2006, j'ai été accusée d'avoir mis en danger la sécurité nationale, et condamnée à deux ans de prison dont six mois fermes.

Mon cas est toujours pendant devant la Cour d'appel. Le jour de mon procès, et de celui de quatre autres militantes, nos amis se sont rassemblés en dehors du tribunal pour nous soutenir. Lorsque la police a commencé à les arrêter, nous sommes sorties à notre tour de la salle d'audience et avons été arrêtées. Trente-trois militantes des droits des femmes ont été arrêtées ce jour-là.

Les organisations internationales de défense des droits de l'Homme comme l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, ont depuis toujours été des soutiens actifs aux membres de la campagne. De telles organisations jouent un rôle clef en attirant l'attention nationale et internationale sur notre cause.»

«Qui répondrait en ce monde à la terrible obstination du crime si ce n'est l'obstination du témoignage ?» Albert Camus

Europe de l'Est / Asie centrale

Au cours de l'année 2008, la répression contre les défenseurs des droits de l'Homme s'est accrue dans la région, à des degrés très divers selon les pays : pour certains en voie de démocratisation, il s'est agi d'un "coup d'arrêt manifeste" et pour d'autres, d'un durcissement. En outre, si les tentatives de rapprochement du Bélarus et du Turkménistan, deux des Etats les plus répressifs de la région, avec l'Union européenne en vue d'établir des relations économiques stables, ont laissé augurer une amélioration possible de la situation des défenseurs dans ces pays, cet espoir ne s'est toutefois pas matérialisé. D'une manière générale, les mauvaises pratiques en matière de droits de l'Homme se sont multipliées, notamment en Fédération de Russie, ainsi que dans un certain nombre de pays voisins, comme en Asie centrale (Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan). L'évolution inquiétante de la situation politique générale en Arménie, en Géorgie, au Kirghizistan ou encore en Azerbaïdjan, a eu pour conséquence une détérioration de la situation des défenseurs.

La majorité des pays de la région a continué de partager un héritage postsoviétique vivace : persistance de structures judiciaires et policières empêchant l'administration d'une justice équitable, corruption, difficultés de transition démocratique, absence ou quasi-absence de presse indépendante. En Ouzbékistan ainsi qu'au Bélarus et au Turkménistan, toute voix critique a continué d'être systématiquement réprimée par les autorités et la capacité des défenseurs à opérer, sérieusement entravée. De surcroît, certaines pratiques répressives héritées de l'Etat soviétique, telles que l'internement en asile psychiatrique de défenseurs, ont continué à avoir cours en Azerbaïdjan (un défenseur interné en mai 2008), et en Ouzbékistan (un défenseur restait détenu en cellule psychiatrique fin 2008).

Témoignage

Bakhtier Khamroev

Président - Section de Djizak de la Société des droits de l'Homme d'Ouzbékistan (HRSU)

"Le mouvement de défense des droits de l'Homme en Ouzbékistan vit aujourd'hui les jours les plus difficiles de son histoire. Le régime de Karimov a presque entièrement réprimé l'opposition démocratique ou religieuse, il a éliminé toute contestation et souhaite éradiquer le mouvement de défense des droits de l'Homme. Même si les dirigeants du pays ignorent souvent les exigences des organisations internationales, leurs appels représentent l'unique chance de salut pour les personnes poursuivies : sous la pression internationale, il arrive aux autorités de reculer, par exemple en libérant certains militants des droits de l'Homme qui étaient détenus".

Témoignage

Anwar Al Bounni

Directeur - Centre de formation aux droits de l'Homme, Syrie

"Je pense que la cause directe de mon arrestation, en mai 2006, a été ma désignation en tant que directeur du Centre. Le prétexte était que j'avais signé, avec 250 Syriens, la Déclaration Beyrouth/Damas portant sur les relations syrio-libanaises et que j'avais révélé le décès d'un détenu sous la torture. J'ai été détenu par la branche de la sûreté intérieure et battu avant de comparaître le jour suivant. J'ai été accusé de diffusion de fausses nouvelles portant atteinte au moral de la nation, et d'appartenance à des organisations internationales.

Une fois en prison, nous étions séparés les uns des autres, chacun dans une aile de détenus de droit commun. Certains détenus ont été désignés pour nous surveiller en permanence. J'ai été ainsi tabassé par l'un d'eux sur incitation de la direction de la prison ; il a même tenté de me tuer. (...) Toutes les visites des membres de nos familles et de nos avocats sont surveillées. Il est interdit d'échanger des documents avec ces derniers, ou d'introduire des livres, ainsi que de recevoir des visites d'amis.

Ce qu'on attend de ceux qui militent pour les droits de l'Homme est que la question des détenus demeure l'une de leurs priorités, et qu'ils exercent des pressions sur les autorités syriennes pour obtenir leur libération."



Afrique du nord – Moyen Orient

La persistance et la résurgence de conflits internes dans certains pays n'ont pas épargné les défenseurs des droits de l'Homme : assassinats (Irak), détentions arbitraires (Yémen) et entraves à la liberté de mouvement (Israël/TPO).

Plusieurs pays de la région demeurent par ailleurs sous état d'urgence et des défenseurs des droits de l'Homme ont continué d'être jugés par des tribunaux spéciaux instaurés par la législation d'exception (Egypte, Syrie).

Le recours à la loi s'est également étendu. Ainsi, plusieurs pays se sont dotés d'un arsenal législatif visant à limiter la liberté de rassemblement pacifique (Algérie, Bahreïn, Egypte) et à restreindre la liberté d'association (Bahreïn, Egypte, Jordanie, Koweït, Syrie). D'autres, comme la Libye et l'Arabie saoudite, ont continué à ne pas reconnaître le droit à la liberté d'association ou, à l'instar du Qatar, d'Oman et des Emirats arabes unis, de le limiter strictement. Par ailleurs, les poursuites ju-

diciaires arbitraires contre les défenseurs, basées sur des dispositions de droit commun (Algérie, Maroc, Tunisie, Yémen), de lois d'exception (Syrie) ou de législation anti-terroriste (Bahreïn) sont restées légions.

A cela se sont ajoutés les campagnes de diffamation (Bahreïn, Tunisie), les arrestations arbitraires et les entraves systématiques à la liberté de mouvement (Bahreïn, Israël/Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Yémen), les agressions physiques (Tunisie), les actes de torture (Bahreïn, Egypte) et les disparitions forcées (Syrie). La répression quasi systématique, dans certains pays, de toute voix discordante a exposé considérablement ceux qui s'y sont essayés (Arabie saoudite, Libye). L'absence d'organisations de défense des droits de l'Homme indépendantes dans la plupart des pays du Golfe, (sauf Bahreïn et Koweït), a rendu difficile toute activité de surveillance quotidienne des violations des droits de l'Homme.

L'Obstination du témoignage



Europe occidentale

Dans un certain nombre d'Etats de la région, on observe depuis plusieurs années une multiplication des entraves posées à la défense des droits des migrants - conduisant dans certains cas à une criminalisation de l'assistance aux étrangers en situation irrégulière. Ainsi en France, en

Espagne et en Irlande, certaines dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou en voie d'adoption ont rendu possible en 2008 un début de criminalisation des activités de défense des droits des personnes migrantes.

L'hostilité des forces de l'ordre à l'encontre des actions de solidarité envers les migrants s'est manifestée de manière accrue à l'occasion des reconduites à la frontière de migrants en situation irrégulière par voie aérienne. Les personnes ayant manifesté leur indignation ont souvent été contraintes par la police de sortir de l'avion, parfois placées en garde à vue, voire poursuivies en justice (Belgique, France). Par ailleurs, les défenseurs des droits des migrants ont également fait l'objet d'actes de harcèlement à l'occasion de rassemblements pacifiques de solidarité envers les migrants (Chypre, Suède, Belgique).

Les entraves aux libertés fondamentales des défenseurs des droits des personnes lesbiennes, homosexuelles, bissexuelles et transsexuelles (LGBT) ont perduré en 2008 dans un certain nombre d'Etats d'Europe occidentale. En Lituanie et en Lettonie notamment, la proximité de l'Etat et de l'Eglise et l'influence de la religion sur la société civile ont favorisé la cristallisation d'un climat général hostile envers les défenseurs des droits des LGBT.

Prétextant la recherche d'un équilibre entre liberté et sécurité, les gouvernements ont parfois développé ces dernières années des initiatives limitant les droits individuels - surveillance électronique, multiplication des fichiers informatiques portant sur les individus, etc (notamment en France).

En Turquie, les défenseurs des droits des minorités ont également opéré dans un environnement très restrictif voire répressif en raison de la prévalence d'un fort nationalisme, et ont régulièrement été exposés à des actes de harcèlement, parfois judiciaire.

Enfin, en Italie, les défenseurs dénonçant les conséquences négatives des actions des groupes mafieux sur les libertés fondamentales ont se sont de nouveau en 2008 retrouvés dans la ligne de mire : la situation de M. Roberto Saviano, qui au travers de son ouvrage Gomorra a dénoncé les atteintes aux droits fondamentaux causées par les activités criminelles de la mafia napolitaine, est restée particulièrement critique. Sous escorte 24 heures sur 24, M. Saviano a reçu de nouvelles menaces de mort en octobre 2008 et souhaitait quitter l'Italie fin 2008, par crainte pour sa sécurité

Préface de Roberto Saviano ... extraits

« **Les droits de l'Homme** : quiconque prononce ces mots, dans notre occident démocratique, semble entonner une litanie traditionnelle, une litanie sacrée certes mais qu'on écoute désormais d'une oreille distraite. (...) »

Cet ouvrage est un hommage à ces femmes et ces hommes qui, au cours de cette année 2008, parfois au péril de leur vie, se sont battus parce qu'ils sont habités de l'idée que la question des droits de l'Homme nous concerne tous. (...) Cette année, le combat en faveur du respect des droits de l'Homme a été profondément marqué par une crise alimentaire puis financière mondiale.



Des femmes et des hommes ont envahi la rue pour réclamer le respect de leurs droits sociaux et économiques et les leaders pacifiques de ces manifestations ont trop souvent été ciblés par la répression. (...)

S'il est vrai qu'il y a toujours quelqu'un qui tire profit des moments de crise, ce quelqu'un en ce moment c'est avant tout l'économie du crime. Face à la démission des institutions qui ont pour tâche de gérer l'Etat (...) la criminalité organisée, profitant de dérégulations complaisantes, développe une économie parallèle.

Dans les pays où sévit une forte criminalité, les droits de l'Homme sont étouffés. **La criminalité organisée ne pourra jamais accepter l'Etat de droit (...)**

Les droits de l'Homme font partie de l'air que nous respirons, et renoncer à savoir, à connaître et à agir signifie renoncer complètement à soi-même, aux autres, et à l'avenir de ce que nous serons.

N'oublions pas celles et ceux qui se battent pour la liberté, l'égalité et la justice. Tous ensemble, nous pouvons et nous devons faire que ce combat n'emprisonne personne mais nous libère tous.

